



COMMUNE DE THUILLEY-AUX-
GROSEILLES

Département de Meurthe-et-
Moselle

Arrondissement de Toul
Canton Meine au Saintois

Conseillers en exercice : 10
Conseillers présents ou représentés :
8
Conseillers votants : 8

*Le Maire certifie que la convocation
du conseil a été faite le 13/06/2025*

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 20 JUIN 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt juin, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Thuilley-aux-Groseilles, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, en mairie, sous la présidence du Maire, Laurence BROQUERIE.

Présents : Laurence BROQUERIE, Christophe GENIN, Samuel GRIS, Gabrielle HENRY, Pauline HENRY, Gibrien PARISOT, Jacques PEROUX, Amélie PEROUX

Absents : Stéphane PIERI

Excusés : Thomas WECKERING

Amélie PEROUX a été désignée comme secrétaire de séance

Objet de la délibération n° 24/25 :

VALIDATION DU PROJET D'ANNEXE RUE DU CHÂTEAU ET DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire rappelle au conseil le projet de transformation d'une grange, annexe du 1 rue du Château, en logement communal, évoqué lors de la séance du 06/09/2024.

Elle explique que l'étude des travaux s'élève à 129 000 €, auxquels il convient d'ajouter l'aménagement extérieur estimé à 7 500 € puis la maîtrise d'œuvre de 25 000 €, soit un total minimal de 161 500 € TTC. Considérant les dépenses non-prévues en cours de travaux, Il convient d'ajuster le budget nécessaire à prévoir à 150 000 € HT soit 180 000 € TTC.

Les demandes de subventions auprès de l'Etat, au titre de la DETR, et auprès de la Région, au titre du Coup de pouce rural, sont en cours.

Il est également possible de solliciter le Département au titre de l'enveloppe Appui aux territoires à hauteur de 35 %.

Considérant que la TVA ne peut être récupérée lors de dépenses liées à des logements, le reste à charge de la commune devrait être de 72 500 €.

En cas de location du logement à hauteur de 500 €/mois, le reste à charge serait amorti après la 12^{ème} année de location.

Afin de poursuivre les demandes de subvention, Madame le Maire invite le conseil à se prononcer sur le projet et la poursuite des recherches de financement.

Après délibération, le conseil :

- souhaite que la recherche d'une maîtrise d'œuvre moins-disante soit présentée,
- charge Madame le Maire de continuer les demandes de financements,
- précise que le logement sera proposé en location résidentielle.

Pour : 7

Contre : 1

Abstention : 0

Amélie PEROUX

Secrétaire

Laurence BROQUERIE

Maire

